

REPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
—
VILLE DES SABLES D'OLONNE
—

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 14 novembre 2022

DELIBERATION N° 11

OBJET : PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

L'an deux mille vingt deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle du conseil de la Mairie annexe de la Jarrie, sise 4 rue des Sables aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le huit novembre deux mille vingt-deux (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivité Territoriales).

PRESENTS : BARRETEAU Jacques, BAUDUIN Michel, BLANCHARD Alain, BOURGET Anthony, BRICARD Guy, BRULARD Elise, CASSES Jean-Eudes, CHAPALAIN Jean-Pierre, CHENECHAUD Nicolas, CHEREAU Donatien, COMPARAT Annie, COTTENCEAU Karine, HELLIO-ROUILLARD Françoise, DEJEAN Jean-François, DELPIERRE Christine, DEVOIR Robert, GINO Corine, HECHT Gérard, HORDENNEAU Dominique, JEGU Didier, LAINE Maryse, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MONGELLAZ Gérard, MOREAU Yannick, PARISSET Lionel, PECHEUL Armel, PERON Loïc, PINEAU Florence, POTTIER Caroline, RIVALLAND Bruno, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, SIX Jean-Yves, VRAIN Isabelle, VRIGNON Francine, YOU Michel, MEZIERE Alexandre, DAVESNE Daniel.

ABSENTES EXCUSEES : BRANDET Claire donne pouvoir à GINO Corine, GUAY Frédérique donne pouvoir à BLANCHARD Alain, LADERRIERE Sophie donne pouvoir à DELPIERRE Christine, MAUREL Mauricette donne pouvoir à VRIGNON Francine, ROZO-LUCAS Orlane donne pouvoir à BARRETEAU Jacques.

ABSENTE : HERBRETEAU Jennifer.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame Dominique HORDENNEAU a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 44

REPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
—
VILLE DES SABLES D'OLONNE
—

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 14 novembre 2022

DELIBERATION N° 11

OBJET : PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Avant même que l'actualité ne place la question des économies d'énergie au cœur des préoccupations, la Ville et l'Agglomération des Sables d'Olonne en ont fait une de leurs priorités, en déployant un plan d'actions concret et diversifié en faveur de solutions innovantes pour la production et l'économie de sources énergétiques pionnières.

Économiser environ 625 000 € grâce à de nouveaux comportements au quotidien et des investissements d'avenir

La crise énergétique actuelle, accentuée par le dérèglement climatique dont chacun a pu mesurer les effets tangibles cet été, va durement impacter les finances de la Ville et de l'Agglomération des Sables d'Olonne qui ne bénéficient d'aucun bouclier tarifaire.

En 2021, le montant de la facture d'électricité de la Ville et de l'Agglomération s'élevait à 655 200 € TTC. En 2023, ce poste de dépense pourrait progresser de 150 % et atteindre 1 638 000 € TTC.

Pour le gaz, le budget de la Ville et de l'Agglomération pourrait être multiplié par trois et passer de 388 800 € TTC en 2021 à 1 166 400 € TTC en 2023.

Dans ce contexte, l'hiver prochain sonne pour nos collectivités comme un nouveau défi qu'elles n'ont pas attendu pour accélérer la réalisation d'opérations en matière de transition énergétique.

Dès lors, en complément du programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Ville et l'Agglomération des Sables d'Olonne vont mettre en œuvre dès cet hiver un plan de sobriété pour atténuer l'impact des hausses exceptionnelles de l'énergie sur leurs budgets.

Ce plan, qui cible l'éclairage public, le chauffage des équipements publics et les piscines vise à économiser à terme environ 625 000 € par an. Ces secteurs ont été choisis car ils représentent actuellement 70 % des dépenses énergétiques de la Ville et de l'Agglomération. Les mesures prévues dans le plan de sobriété pourront être ajustées au cours de l'hiver prochain en fonction de l'évolution du prix des énergies, des capacités d'approvisionnement et des économies réalisées.

I - Définir une stratégie permettant de fixer un cap clair pour les 30 prochaines années

Le PCAET, la feuille de route de l'Agglomération

Les Sables d'Olonne Agglomération s'est engagée dans la réalisation et la mise en œuvre de son premier Plan Climat en décembre 2018. Il suit 3 principales étapes : la réalisation d'un diagnostic, l'élaboration d'une stratégie pour le territoire et la construction d'un plan d'actions qui sera mis en œuvre pendant 6 ans avec un dispositif de suivi de réalisation des actions.

Pour répondre aux enjeux et aux objectifs stratégiques de ce plan, un programme d'actions a été construit à l'échelle de l'Agglomération et a été adopté en Conseil communautaire le 6 octobre 2022. Il est composé d'actions diversifiées et échelonnées à plus ou moins long terme selon l'urgence de l'objectif à atteindre et

la maturité du projet considéré, à travers le prolongement et le renforcement d'actions existantes mais également la mise en place d'actions nouvelles.

Rénover l'habitat, une action pour réduire de 36 % les consommations d'énergie

Le guichet unique de l'habitat fait partie des projets emblématiques déjà engagés. Il a été créé en 2019 à l'échelle de l'Agglomération. Il a pour objectif principal de faire réduire les consommations d'énergie du secteur résidentiel de 36 % grâce à la rénovation de 30 % des logements (12 000) d'ici 2050.

Depuis sa création à juin 2022, plus de 200 logements ont fait l'objet d'un accompagnement de l'Agglomération, générant plus de 3 millions de travaux et 348 303,28 € d'aides de l'Agglomération des Sables d'Olonne.

Hiérarchiser les travaux des bâtiments grâce au Plan de Priorisation des Investissements Liés à l'Énergie (PILE) élaboré en partenariat avec le SyDEV

Toujours en matière de maîtrise des consommations d'énergie, l'Agglomération en collaboration avec le Syndicat d'Énergie de Vendée (SyDEV) va établir en 2023 un plan de priorisation des investissements liés à l'énergie (PILE) afin d'identifier, parmi les 393 bâtiments publics de la Ville et de l'Agglomération, les immeubles les plus énergivores, et planifier leur rénovation.

Il aboutira à la définition d'un programme de rénovation énergétique pluriannuel. À surfaces égales, l'objectif est de faire diminuer de 40 % les consommations d'énergie des bâtiments rénovés.

Le PILE sera restitué au plus tard au second trimestre 2023.

Rénover le réseau d'éclairage public pour économiser 50 000 € par an

L'éclairage public représente le poste de dépenses énergétiques le plus important de la Ville et de l'Agglomération. En 2021, la facture s'élevait à environ 500 000 € (pour 12 254 points lumineux) et elle pourrait atteindre 1 250 000 € en 2023 (soit 45 % des dépenses énergétiques totales).

L'Agglomération travaille actuellement à l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui définira dès 2023 et pour 6 ans un programme d'investissement pour rénover et harmoniser le fonctionnement de l'ensemble des points lumineux présents sur le territoire (relamping, éclairage intelligent et rétrofit en LED...). À terme, ces actions complémentaires généreraient une baisse de la consommation d'énergie de 45 % représentant une économie d'environ 50 000 € par an.

Développer nos projets de production d'énergie renouvelable avec la SEM *Les Sables d'Olonne Énergies*

Par ailleurs, pour éviter de subir les augmentations de prix des énergies fossiles, l'Agglomération a créé en 2021 avec Vendée Énergie la société *Les Sables d'Olonne Énergies* chargée de développer, réaliser et exploiter sur le territoire des projets de production d'énergie renouvelable. Une première tranche d'une quinzaine de projets photovoltaïques a été identifiée et est en cours d'étude ou de création (toiture de l'Aréna, parking de l'hôpital, délaissés de l'aérodrome, etc.), équivalant à la consommation électrique de 8 400 habitants. L'installation des premières ombrières solaires sur le parking d'Aqualonne interviendra en décembre 2022.

En plus du solaire, l'Agglomération étudie actuellement la production d'énergie en adaptant le dispositif de drainage de la grande plage des Sables d'Olonne (Ecoplage) pour récupérer les calories de l'eau de mer. Ce procédé dit de thalassothermie permettra d'ici 2025 de diviser par deux les consommations d'énergie de la piscine du remblai, des Atlantes et de la base de mer soit 150 000 € par an (base prix 2023).

Enfin, l'Agglomération des Sables d'Olonne se dotera en début d'année 2023, en lien avec le SyDEV et Vendée Énergie, d'une station multi-énergies, pour permettre aux collectivités, entreprises et particuliers

de disposer d'un point d'avitaillement sur le territoire pour leurs véhicules à motorisation électrique, hydrogène ou bioGNV.

La Ville et l'Agglomération des Sables d'Olonne ont amorcé cette transition dès 2021 en faisant l'acquisition de plusieurs véhicules à hydrogène (2 bennes à ordures ménagères, 2 bus, 1 balayeuse) et électriques (2 navettes maritimes électriques) pour un montant de 4 261 282 € HT.

Un plan pluriannuel de renouvellement des 321 véhicules (essentiellement thermiques) de la Ville et de l'Agglomération est en cours d'élaboration afin d'intégrer dans le parc auto toujours plus de véhicules électriques, bioGNV et hydrogène.

II - Investir aujourd'hui pour économiser demain

L'éclairage et le chauffage des bâtiments publics représentent les principaux secteurs de dépenses énergétiques de la Ville et de l'Agglomération. Face à ce constat, les équipes techniques ont déjà mis en œuvre plusieurs actions pour permettre une meilleure gestion de ce patrimoine.

Le remplacement des éclairages ordinaires par des leds dans les bâtiments, une piste d'économie déjà éprouvée

On peut notamment citer les campagnes de remplacement des éclairages ordinaires par des LEDS dans les bâtiments administratifs, scolaires, sportifs et associatifs. La ville investit 50 000 € par an dans ce programme. Ces mesures permettent d'économiser environ 34 000 €/an.

L'entretien et la maintenance des bâtiments, l'assurance de réduire les dépenses de fonctionnement

La Ville consacre chaque année environ 50 000 € à l'entretien et la maintenance de ses bâtiments.

À titre d'exemple, le remplacement des radiateurs du Pavillon Maurice Durand et de la Salle Jean de la Fontaine par des modèles à détection de présence ont généré une économie de 3 000 €/an. Concernant le remplacement des brûleurs pour la chaufferie gaz du centre de loisirs de l'Armandèche, cet investissement a permis d'économiser environ 1 500 €/an. Le montant total des économies déjà réalisées s'élève à 38 500 € TTC/an (base de prix 2021).

Par ailleurs, la Ville et l'Agglomération des Sables d'Olonne ont depuis plusieurs années l'ambition d'être des collectivités exemplaires, sobres et autonomes. Aussi, elles intègrent dans chacun de leur projet de réhabilitation ou de construction des critères énergétiques exigeants. Intégration systématique de dispositifs de production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, bois énergie...), matériaux biosourcés, etc.

En 2023, il sera notamment proposé la réalisation des travaux suivants :

- le remplacement d'huissieries vétustes au centre de loisirs de l'Armandèche, à l'école Marcel Hordenneau et à l'école primaire Clémenceau,
- le remplacement des systèmes de chauffage des salles des Granges et des Grands Riaux.

Des projets déjà lancés sur des équipements éneergivores

Ainsi, la restauration du musée de l'Abbaye de Sainte-Croix, qui constitue l'un des bâtiments les plus éneergivores de notre patrimoine, permettra de diminuer sa consommation d'énergie de 40 % soit 55 000 € d'économie par an.

En 2023, la Ville et l'Agglomération vont également engager la reconstruction de bâtiments éneergivores que sont le gymnase du centre, la base de mer et les vestiaires des Chirons. Quant à la réhabilitation du gymnase Beauséjour, elle générera une économie de 9 000 € par an.

Le remplacement des éclairages actuels des stades de la Guérinière et de la Rudelière par des LEDS permettra d'économiser 10 000 € par an.

Enfin, l'ensemble de ces travaux associés à la poursuite du programme d'économie d'énergie mené par les équipes techniques dans les bâtiments publics permettra d'économiser 70 000 € supplémentaires par an.

Le montant total des économies à réaliser s'élève à 144 000 € TTC par an (base de prix 2023).

III - Assumer des mesures complémentaires symboliques mais exemplaires

Tout d'abord, il est important de rappeler que les économies réalisées ne seront jamais à la hauteur des hausses de factures d'énergie que subiront la Ville et l'Agglomération.

Quoi qu'il en soit, la Ville et l'Agglomération ont souhaité mettre en œuvre des mesures certes symboliques, mais exemplaires.

Les principales mesures symboliques concernent :

- La diminution de la température d'1 °C des 125 bâtiments publics chauffés (sont exclus les bâtiments accueillant des personnes vulnérables. Exemples : EHPAD, crèches et école) permettrait une économie de 30 000 € par an. Maintien en journée à 19 °C puis 16 °C la nuit.
- Une coupure de l'ensemble des 3 000 points lumineux permanents du parc de la Ville des Sables d'Olonne, de 2h00 à 5h00 du matin, induirait environ 300 kWh d'économie soit un gain de 130 000 € par an dès 2023.
- La réduction de la période des illuminations de Noël sur le domaine public à 4 semaines au lieu de 6 habituellement générerait environ 15 000 € d'économies.
- Enfin, la fermeture de la piscine du remblai du 1^{er} décembre 2022 au 31 mars 2023, période de faible fréquentation et de forte consommation énergétique, permettrait d'économiser environ 100 000 €. Cette mesure figure sur la liste des questions soumises à la votation.

Ces mesures seront associées à des actions en interne comme l'extinction systématique des copieurs et des ordinateurs le soir et le week-end (diminution de 50 % de la consommation des appareils), remplacement des sèche-mains électrique de l'Hôtel de ville des Sables d'Olonne par des papiers essuies-mains (6 000 € d'économie), la réduction des temps de minuterie d'éclairage dans les espaces communs (escaliers, couloirs).

Le montant total des économies réalisées s'élèverait à 151 000 € TTC par an (base de prix 2023).

Calendrier prévisionnel

- Novembre 2022 :
 - Éclairage public. Identification des secteurs où la durée de l'éclairage va être diminuée.
 - Chauffage bâtiments public (hors écoles, EHPAD et crèches). Diminution de la température d'1 °C (19 °C maximum en journée) dès la mise en service du chauffage
- Décembre 2022 :
 - Éclairage public. Mise en œuvre progressive de la réduction de l'éclairage public des 3 000 points lumineux permanents.
 - Illuminations de Noël. Diminution de la période de 8 à 4 semaines.

Les mesures prévues dans le plan de sobriété pourront être ajustées au cours de l'hiver prochain en fonction de l'évolution du prix des énergies, des capacités d'approvisionnement et des économies réalisées.

* * *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

3 abstentions (BRULARD Elise, HELLIO-ROUILLARD Françoise, POTTIER Caroline)

- **D'APPROUVER le Plan de Sobriété Energétique.**

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Yannick MOREAU



Signé par : Yannick MOREAU
Date : 17/11/2022
Qualité : Maire des Sables d'Olonne

Maire des Sables d'Olonne

Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*